

Madame, Monsieur, chers(es) Amicalistes,

Nous venons vers vous ce jour afin de vous informer de notre décision d'organiser l'Assemblée Générale à huis clos, en effet

En raison des conditions sanitaires et des contraintes liées à la sécurité de toutes et tous et conformément aux dispositions de :

L'ORDONNANCE N° 2020-321 DU 25 MARS 2020 prorogée par décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020 puis modifiée suivant ordonnance n° 2020-1497 du 02 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration de votre association l'AMICALE DU PERSONNEL DES HOPITAUX DE TOURS tiendra son Assemblée Générale ordinaire à HUIS CLOS, au 2BD Tonnellé 37000 Tours sans présence physique de ses adhérents le 07 juin 2022.

Compte tenu de ces conditions exceptionnelles, une solution de vote en ligne ou par voie postale a été mise en place, vous pourrez voter du 07 mai 2022 au 28 mai 2022 date limite, passée cette date les votes seront caduques et ne seront pas pris en compte.

Vous trouverez le cahier comptable des comptes 2021 avec les commentaires, le bilan prévisionnel avec un feuillet Excel, le pouvoir ou procuration ci-joint et sur notre site internet amicalechutours.com rubrique « Assemblée générale 2022 ».

L'ORDRE DU JOUR SERA :

RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2021.

APPROBATION DES COMPTES 2021

ACTIONS ET PROPOSITIONS 2022 : Voyage en Europe en septembre, Festival Interceltique de Lorient en août, Avoine Zone Groove et terres du Son en juillet...

Même si le vote n'est pas obligatoire, nous vous invitons à voter massivement afin de montrer votre attachement à votre association.

Le procès-verbal de cette Assemblée Générale sera diffusée sur le site internet de l'association rubrique « Assemblée Générale 2022 » après le 10 juin 2022 et disponible dans les permanences après le 10 juin 2022.

Le Trésorier

J. Baugé

